
Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du lundi 19 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 08 février 2018, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

Présents : 9

Votants: 9

Sont présents: Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Représentés:

Excuses: Guy CLARAC

Absents:

Secrétaire de séance: Geneviève FOUCONNIER

Objet: Vote du compte administratif - preneron - DE 2018 001

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude CASSAGNE 1er Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean-Claude CASSAGNE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 7 092.03 | | | 70 431.23 | 7 092.03 | 70 431.23 |
| Opérations exercice | 70 253.43 | 122 565.41 | 57 019.67 | 86 552.70 | 127 273.10 | 209 118.11 |
| Total | 77 345.46 | 122 565.41 | 57 019.67 | 156 983.93 | 134 365.13 | 279 549.34 |
| Résultat de clôture | | 45 219.95 | | 99 964.26 | | 145 184.21 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | | 45 219.95 | | 99 964.26 | | 145 184.21 |
| Résultat définitif | | 45 219.95 | | 99 964.26 | | 145 184.21 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.

Le 1er Adjoint : Jean Claude CASSAGNE

Date réception Préfecture
et publication le 20/02/2018

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - preneron - DE 2018 002

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 99 964.26

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 70 431.23 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 56 452.04 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 29 533.03 |
| Résultat cumulé au 31/12/2017 | 99 964.26 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2017 | 99 964.26 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 99 964.26 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2017 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le : 20/02/20018

Objet: Vote du compte de gestion - preneron - DE 2018 003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 20/02/2018

Objet: Vote des taux des taxes locales directes - DE 2018 004

Conformément à l'article 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux Services Fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2018, Monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des Services Fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire demande au Conseil délibérant de fixer les taux pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2018, les taux suivants :

. **TAXE D'HABITATION 11.43 %**

. **TAXE SUR LE FONCIER BÂTI 11.85 %**

. **TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI 71.19 %**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire : Guy FAVAREL

Date réception
et publication le 20/02/2018

Objet: achats budget 2018 - DE 2018 005

Dans le cadre du réaménagement du secrétariat dans la nouvelle mairie, dont le déménagement est prévu une fois l'achèvement du chantier, monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'acheter différents équipements.

Plusieurs devis contradictoires ont été réalisés pour les équipements ci-dessous à prévoir, et les moins-disant ont été retenus.

Il s'agit :

- Un copieur SHARP MX 2614 d'un montant de 2 300 € HT chez Bureau Moderne.
- Un ordinateur de bureau DELL OPTIPLEX S2F13 Pro, dédié à Monsieur le Maire, avec une mise en réseau, pour un montant de 1 035.01 € HT chez APEXI.
- Un bureau, un caisson à roulettes 3 tiroirs, un support pour unité centrale, un fauteuil noir, un porte-manteau pour un montant de 520.83 € HT chez OPS.
- 30 tables PRO-INTENS (183X76), pour la salle des fêtes, pour un montant de 1 470 € HT (dont 15 tables offertes) chez PRODES France.
- Enfin une armoire froide inox positive réfrigérée de 1 200 L, pour la salle des fêtes, pour un montant de 1 180 € HT chez Gastro-Mastro Group.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve ces différents achats

Mandate Monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au budget 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le :22/02/2018

Travaux de voirie :

Le maire, le 1^{er} adjoint et le délégué titulaire à la voirie ont effectué un état des lieux sur l'état des voies communales et seule celle de « pouquet » présente des enfoncements qu'il convient de combler par du point à temps. L'entreprise CMTP s'est déplacée sur les lieux et nous transmettra son devis.

Dossier subvention remaniement toiture église : Tous les dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction.

Compte-rendu effectué par les différents titulaires. Bertrand LABOURDERE pour le syndicat des trois rivières et Eric CERRETTO pour la voirie.

Avancée des travaux de la nouvelle mairie :

Monsieur le Maire fait savoir que des avenants ont été rédigés sur le lot 9 (Electricité) et le lot 11 (peinture – revêtements souples). Il s'agit de plus-values. De fait, des moins-values seront répercutées sur le lot 7 (menuiseries) en fin de chantier.

Des placards de rangements seront construits dans la salle du conseil et dans la salle des associations ou des casiers seront dédiés aux présidents d'associations.

L'éclairage de la salle des fêtes a fait l'objet d'une étude par un bureau spécialisé et sera équipé de LED.

Enfin, des aménagements extérieurs sont prévus (plantations, engazonnement, bicouche entrée et bordures, tables/bancs, grillades, etc...).

Des choix de couleurs, ton, nuance doivent être déterminés pour les murs et sols, ainsi que le revêtement extérieur des trottoirs et des terrasses. Le moment venu, Monsieur le Maire avisera les membres du conseil municipal à se réunir sur site pour déterminer tous ces choix.

Questions diverses :

Liste électorale : 108 électeurs dont 56 hommes et 52 femmes - 1 résident à l'étranger – 2 hommes et 3 femmes de moins de 21 ans.

Les subventions communales seront gelées cette année.

L'employé communal a achevé les travaux de peinture des volets de la nouvelle mairie.

Enfin, l'entreprise charpente Vieux a procédé au nettoyage du toit de la salle des fêtes et a réparé trois fuites.

La séance est levée à 23 heures 30

Le Maire : Guy Favarel